

**COMMUNE DU FRENEY D'OISANS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 03/03/2025

Reçu en préfecture le 03/03/2025

Publié le

ID : 038-213801731-20250228-2025_04-DE

Séance du 28/02/2025

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 9

Votants : 10 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

Délibération N° 2025 – 04 : Convention d'occupation du domaine communal pour l'installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables avec la société SPBR1

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-huit février à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal, convoqué le 20 février 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian PICHOU, Maire

Étaient présents : PICHOU Christian, OUGIER Jean-Patrick, William PISTOLET, Bernard GUITHON, Laurent DIEUDONNE, Cédric DUSSERT, Camille JOUFFREY, Isabelle OUGIER, Louissette CROUZET

Étaient absents et excusés : Sandrine DUSSERT, Christelle MAYET

Pouvoirs : Christelle MAYET donne pouvoir à Christian PICHOU

Secrétaire de séance : Jean Patrick OUGIER

Rappel :

Délibération N° 2023 – 22 : Transfert de la compétence « Mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) » à TE38

Délibération N° 2024 – 08 : TE38 – Travaux IRVE dans le cadre de l'aménagement de la traversée du village RD1091 - tranche 3 centre aval

TE38 fait partie d'un ensemble de 11 syndicats dotés de la compétence optionnelle pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables correspondant à la compétence « IRVE ».

Ces syndicats se sont groupés (par convention en date du 3 avril 2019) au sein d'un groupement d'autorités concédantes pour la passation d'un contrat de délégation de service public de recharges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur l'ensemble de leurs territoires départementaux.

A l'issue d'une procédure de mise en concurrence, en 2021, le Fonds de Modernisation Ecologique des Transports (FMET) et la société Easy Charge ont été retenus par la DSP. Ces entités sont représentées par la société SPBR1. Pour l'exécution du contrat DSP, la FMET et la société Easy Charge doivent installer et/ou exploiter des IRVE à travers le territoire.

Monsieur le Maire demande aux Conseil Municipal d'autoriser l'occupation du domaine communal (parcelle AB0371), en vue de l'implantation d'une infrastructure de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le contenu de la convention d'occupation du domaine communal pour l'installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables avec la société SPBR1
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'occupation du domaine communal pour l'installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables avec la société SPBR1
- **AUTORISE** le Maire à signer les éventuels avenants à cette convention.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire.
Christian PICHOU

